

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2023

---

SOUTENIR L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE ET SIMPLIFIER LA VIE ASSOCIATIVE - (N° 1601)

Adopté

## AMENDEMENT

N° AC59

présenté par  
M. Bataillon, rapporteur

-----

### ARTICLE 7

I. – À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« scientifique, sociale, familiale, humanitaire, philanthropique, éducative, sportive, culturelle »

les mots :

« scientifiques, sociales, familiales, humanitaires, philanthropiques, éducatives, sportives, culturelles ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 3, procéder à la même substitution.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.